

2022/07/08

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 juillet 2022 - Délibération n° 2022/07/08

**Objet : ELECTION D'UN.E VICE-PRESIDENT.E.**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 05 juillet 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry - DESLOGES Georges – FAURE Josette – SIMON-CHAUTEMPS Franck - ESCOUBEYROU Luc - SPRINGER Liliane - RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – DESSEAUVE Nadine – DAVID Robert – MARIE Patrick – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre - FERRAND Marc – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves - CALOMINE Alain - LAGRANGE Serge - DERIEUX Nicolas – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick - GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique.

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène - FINI Alain - FLOIRAT Myriam - MAGOUTIER Gérard - SALGUERO-HERANDEZ Jean-Manuel – POITOU Delphine - AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – LAPORTE Martine.

Pouvoirs (Cf. article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 permettant notamment à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène donne pouvoir à M. RIGAUD Régis
2. M. FINI Alain donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
3. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément
4. M. MAGOUTIER Gérard donne pouvoir à M. DAVID Robert
5. M. SALGUERO-HERANDEZ Jean-Manuel donne pouvoir à M. COTICHE Thierry
6. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à Mme DEFEMME Catherine
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
8. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
9. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas

Suppléances : M. Patrick MARIE remplace M. Raymond DUBREUIL.

Secrétaire de séance : M. FERRAND Marc.

Scrutin secret.

Assesseurs : M. Joël LAINE et M. Nicolas DERIEUX

Vu le CGCT et notamment son article L 2122-15

Vu l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Conformément à la délibération n°2020-07-02 du Conseil communautaire, en date du 17 juillet 2020, portant le nombre de Vice-Présidents à 7.

Monsieur le Président indique que M. Thierry COTICHE, 3ème Vice-Président de Vice-Président à Mme La Préfète. Par courrier en date du 27 juin 2022, reçu a accepté la démission de M. COTICHE. Dans ce cadre, le Conseil communautaire doit procéder dans les 15 jours à l'élection d'un nouveau/d'une nouvelle Vice-Président.e.

A noter que M. COTICHE a souhaité conserver son mandat de Conseiller communautaire. Le Conseil est donc invité à procéder à l'élection d'un nouveau/d'une nouvelle Vice-Président.e.

M. Le Président appelle les candidats à se déclarer :  
Mme Christine SALADIN se déclare candidate.  
M. Marc FERRAND se déclare candidat.  
M. Jacques MALIVERT se déclare candidat.

En exercice : 64  
Présents : 42  
Votants : 51  
Bulletins dans l'urne : 52

Blancs : 3  
Nuls : 1  
Suffrages exprimés : 48  
Majorité absolue : 25

Résultats du vote, par ordre alphabétique :  
FERRAND Marc : 11  
MALIVERT Jacques : 22  
SALADIN Christine : 14  
DERIEUX Nicolas : 1

La différence entre le nombre de bulletins dans l'urne et le nombre de votants ne remet pas en cause le fait qu'aucun candidat n'ait atteint la majorité absolue au premier tour.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin. A l'annonce des résultats, M. Marc FERRAND annonce souhaiter retirer sa candidature. Une suspension de séance est demandée par M. MALIVERT et accordée par M. Le Président à 20h50 et pour une durée de 10 minutes. Le second tour se tient à la réouverture de séance.

En exercice : 64  
Présents : 42  
Votants : 51  
Bulletins dans l'urne : 51

Blancs : 2  
Nuls : 1  
Suffrages exprimés : 48  
Majorité absolue : 25

Résultats du vote, par ordre alphabétique :  
FERRAND Marc : 2  
MALIVERT Jacques : 27  
SALADIN Christine : 19

M. Jacques MALIVERT est élu 3ème Vice-Président à l'issue du second tour de scrutin.

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 023-200067189-20220712-20220708-DE

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

